

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges  
Service des Actions Educatives  
12326

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO****OBJET : Subvention au Mémorial du Camp des Milles - Actions éducatives 2020/2021.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental a inscrit au BP2020 un crédit de 400 000 € destiné à l'attribution de subventions départementales de fonctionnement pour les associations à caractère éducatif.

De plus, dans le cadre de la politique éducative volontariste de la collectivité, un budget de 2,5M € est alloué aux actions éducatives à l'attention des collégiens des Bouches-du-Rhône. Ces actions ont fait l'objet d'un vote en Commission permanente n°157 le 25 septembre 2020 pour l'année scolaire 2020 / 2021.

Par ailleurs, la collectivité a développé depuis 2015 un partenariat fort avec la Fondation du Mémorial du Camp des Milles. Celui-ci permet à l'ensemble des collégiens de 3<sup>ème</sup> de se rendre au Mémorial, dans le cadre du volet « devoir de mémoire » du parcours éducatif du collégien intitulé « respect », inscrit au Plan Charlemagne 2017/2027.

Toutefois, les restrictions édictées par les autorités de l'Etat liées au contexte de la crise sanitaire du Covid-19, ont entraîné l'impossibilité pour les collégiens de se rendre au Mémorial depuis le 15 septembre dernier.

Pour autant, compte tenu de l'incertitude qui demeure sur la durée de ces restrictions, mais aussi face à la montée des extrémismes et à la recrudescence des actes violents, il demeure indispensable de sensibiliser les collégiens au devoir de mémoire, à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et au vivre ensemble.

Le projet présenté en annexe, conforme à l'axe « accompagnement des collégiens » développé dans le cadre du Plan Charlemagne, répond à la nécessité d'adapter les actions éducatives proposées aux collèges au contexte sanitaire, tout en maintenant leur qualité. Il se traduira par des interventions de médiateurs de la Fondation dans les collèges et concerne plus de 500 classes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

